

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

## SÉNAT DU CANADA

### BILL SD-218.

Loi pour faire droit à Kathleen Sangster.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Kathleen Sangster, demeurant en la cité de Westmount, province de Québec, épouse de John Sangster, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt et unième jour de novembre 1945, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Kathleen Stokes; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution  
du mariage.

**1.** Ce mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.